

## **ARRETE MUNICIPAL PERMANENT PORTANT SUR LA NUMEROTATION DE VOIRIE**

**N° 23-005**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son Article L 2213-28 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;
- Vu l'état des lieux de la propriété cadastrée BM 62 ;

### **CONSIDERANT**

que le numérotage des bâtis constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue du Docteur Wolff :

- N° cadastre : BM 62            N° de voie : 11            Entrée côté rue du Docteur Wolff

**ARTICLE 2 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue Jean Moulin :

- N° cadastre : BM 62            N° de voie : 2A            Entrée côté rue Jean Moulin

**ARTICLE 3 :** Le numérotage sera exécuté par l'apposition sur la façade du bâtiment ou du mur de clôture une plaque en acier émaillé indiquant ce numéro. Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que se soit, mettre d'obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**ARTICLE 4 :** En cas de changement de numérotage, les frais de renouvellement du numéro sont à la charge de la commune.

**ARTICLE 5 :** Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

**ARTICLE 6 :** Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**ARTICLE 7 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 8 :** Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Le propriétaire de la parcelle cadastrée BM 62 ;
- Les services du cadastre.

A Delle, le 5 janvier 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 09/01/2023.  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.